

**Aménagement de l'avenue des Ostréiculteurs
Sur la commune de LA TESTE DE BUCH**

**Convention sur les modalités de répartition
avec le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Note explicative de synthèse

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, via une convention relative aux modalités de transfert des ports départementaux avec le Conseil Général de la Gironde du 19 juin 2018, assure l'aménagement, l'entretien et la gestion des ports inscrit dans l'article 2 de la convention sus-citée.

La ville de LA TESTE DE BUCH, en tant que gestionnaire des réseaux publics, assure l'effacement des réseaux secs.

L'avenue des Ostréiculteurs est un des axes structurants du Port de la Teste et de sa façade maritime. Elle dessert notamment le quartier de la Petite Maline et les Prés Salés Est. Cette avenue est à ce jour soumise à plusieurs problématiques majeures telles que la gestion de la vitesse des automobilistes, la sécurité de tous les usagers, le stationnement des usagers du Port et la gestion des eaux pluviales.

Ainsi, les objectifs sont donc de gérer ces problèmes techniques et de valoriser la façade maritime.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de cette avenue, les répartitions s'établissent comme suit :

- Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, en tant que gestionnaire du port de la Teste Centre, assume l'aménagement de la voirie dont les travaux consistent en :
 - Travaux préparatoires
 - Terrassement
 - Chaussées
 - Assainissement (eaux pluviales)
 - Aménagement urbain
 - Signalisation
 - Espaces et plantations

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon finance en totalité ces travaux.

- La ville de LA TESTE DE BUCH, en tant que gestionnaire des réseaux assume les travaux d'effacement des réseaux sec dont les travaux consistent en :
 - Effacement du réseau de distribution électrique
 - Effacement des réseaux de télécommunications
 - Effacement et aménagement d'un éclairage public non polluant et à faible consommation.

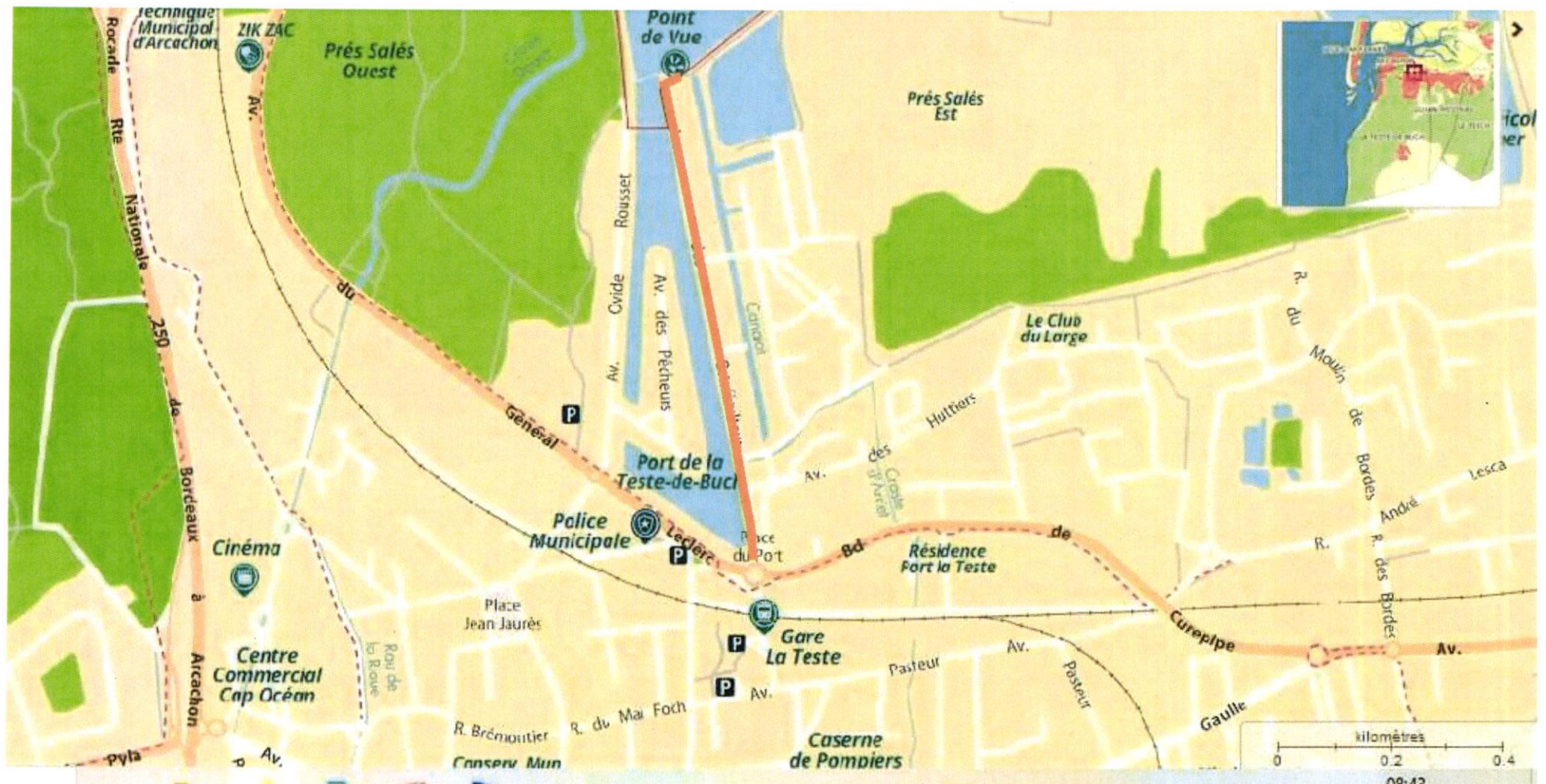
La ville de LA TESTE DE BUCH finance ces travaux, en partenariat avec le SDEEG et ORANGE dont les dispositions financières sont détaillées dans des délibérations du Conseil Municipal du 27 septembre 2022.

Objet de la délibération :

- APROUVER les modalités de répartitions précitées entre la ville et le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,

Aménagement de l'avenue des Ostréiculteurs - Convention avec Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon



PORT DE LA TESTE

Commune de LA TESTE DE BUCH

Réaménagement de l'avenue des Ostréiculteurs

CONVENTION

Entre

Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, représenté par son Président, Monsieur Jean GALAND, autorisé par délibération de la Commission Permanente n° en date du

d'une part,

et

La Commune de La Teste De Buch, représentée par Monsieur Patrick DAVET, Maire, agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération en date du 27 septembre 2022,

d'autre part.

Il a été décidé ce qui suit : Préambule :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1615-2 (deuxième alinéa),
- VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article 131-2,
- VU la loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la délibération n°23-2018 du 10 juillet 2018 du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,

Il est exposé ce qui suit :

- Considérant que le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, est amené à effectuer des travaux sur l'avenue des Ostréiculteurs située sur la commune de La Teste de Buch,
- Considérant que la Ville de La Teste de Buch souhaite enfouir les réseaux de télécommunication et électriques sur cette avenue.

Une convention doit être établie.